



République Française

**Ville de SAUSSET-LES-PINS**

Hôtel de Ville – Place des droits de l'homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le

ID : 013-211301049-20230412-DEC2023\_031-BF



PUBLIE LE 04-05-23

## DECISION DU MAIRE N°2023-031

### SUBVENTION POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DU GROUPE SCOLAIRE VICTOR HUGO

Nomenclature ACTES : 7.5

Le maire de la Commune de Sausset-les-Pins,

-Vu le Code General des Collectivités Territoriales, articles L 2122-21 et L 2122-22 résultant des dispositions de la loi N°96.142 du 21 février 1996, relative à la partie législative du Code General des Collectivités Territoriales,

-Vu la délibération n° 20-07-08 du 23 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Sausset-les-Pins, a délégué à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code General des Collectivités Territoriales,

Considérant la volonté de la commune de Sausset-les-Pins de solliciter une subvention auprès de la sous-préfecture d'Istres pour son projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Victor Hugo.

### DECIDE

ARTICLE 1 : De solliciter une subvention auprès de la sous-préfecture d'Istres dans le cadre du dispositif : Fonds Vert - Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

ARTICLE 2 : : L'aide de la sous-préfecture d'Istres est sollicitée afin de continuer le projet de rénovation et de réhabilitation des bâtiments publics de la commune de Sausset-les-Pins. Cette demande d'aide est spécifique au projet de rénovation énergétique du groupe scolaire Victor Hugo.

ARTICLE 3 : Monsieur le maire sollicite donc une aide financière de la sous-préfecture d'Istres à hauteur de 80% soit 4 341 600€ HT.



République Française

# Ville de SAUSSET-LES-PINS

Hôtel de Ville – Place des droits de l’homme – 13960 SAUSSET-LES-PINS - 04 42 44 51 51  
www.ville-sausset-les-pins.fr

Envoyé en préfecture le 04/05/2023

Reçu en préfecture le 04/05/2023

Publié le

ID : 013-211301049-20230412-DEC2023\_031-BF



Article 4 : Le montant du projet estimé à 5 427 000€ HT réparti comme suit :

CHARGES PREVISIONNELLES	MONTANT
Maitrise d’œuvre	654 000€
Autres études	186 000€
Démolition	94 000€
Construction neuve	3 280 000€
Réhabilitation locaux existants	514 000€
Travaux extérieurs	282 000€
Aléas et phasage	417 000€
<b>TOTAL</b>	<b>5 427 000€</b>

Article 5 : La dépense correspondante sera prélevée sur le budget communal 2023

Article 6 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Sausset-les-Pins, le 12/04/2023



Le Maire,  
Maxime MARCHAND